



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 juillet 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 32 de la résolution 2352 (2017) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil m'a prié de continuer de l'informer des progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et de porter immédiatement à son attention toute violation grave de l'Accord entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei, en date du 20 juin 2011 (S/2011/384, annexe). Il fait le point de la situation à Abyei et des activités de la FISNUA, ainsi que des opérations menées par le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière depuis le 11 avril 2017, date de publication de mon précédent rapport (S/2017/312), jusqu'au 24 juillet 2017.

II. Abyei

Sécurité

2. En dépit d'un certain nombre d'actes criminels, la situation en matière de sécurité dans la zone d'Abyei est calme dans l'ensemble mais reste imprévisible. En l'absence de progrès dans la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin 2011 et concernant la question du statut final du territoire, les tensions intercommunautaires et la prolifération des armes créent des risques persistants. La Force a donc continué de mener des opérations en vue de maintenir la paix et la stabilité à Abyei.

3. Le Gouvernement soudanais a également continué de maintenir environ 120 agents de la police pétrolière sur le site pétrolier de Diffra, en violation de l'Accord du 20 juin 2011 et, en particulier, des résolutions 1990 (2011) et 2046 (2012) du Conseil de sécurité. Des éléments de l'Armée populaire de libération du Soudan ont également été signalés dans la zone d'Abyei, sans que l'on ait déterminé leur nombre exact. Il a également été fait état de personnes armées non identifiées circulant entre Goli, Alal, Diffra et Noong dans les secteurs du nord et du centre.

4. Comme le rapport précédent l'a mis en évidence, la stratégie de prévention et d'atténuation des conflits adoptée par la FISNUA pour la saison sèche dernière, reposant sur une ligne de désengagement militaire entre les communautés ngok



dinka et misseriya, a permis de réduire la criminalité organisée et les violences à grande échelle, même si des actes sporadiques de violence et de petite délinquance persistent. L'assouplissement programmé et sélectif de la ligne de séparation a permis aux éleveurs misseriya d'accéder aux pâturages et aux ressources en eau dans les parties sud et sud-est de la zone d'Abyei. En outre, dans le cadre de cette stratégie, la FISNUA a renforcé son déploiement à Noong et à Alal, dans le secteur central, et à Dungoub, dans le secteur sud. Noong est désormais une base opérationnelle de compagnie permanente, tandis que la Force s'est temporairement retirée d'Alal, dans le cadre du redéploiement pour la saison des pluies.

5. Le déplacement des communautés à l'intérieur et à l'extérieur de la zone d'Abyei représente un problème délicat. Au moment de la publication du présent rapport, environ 35 000 Misseriya étaient sur le chemin du retour. La migration d'environ 1 000 à 1 200 membres de la tribu Fallata, traversant la zone d'Abyei avec leur bétail, a également été signalée. Il s'agit de l'une des 10 tribus nomades « arabes » soudanaises qui migrent du nord au sud chaque année. Leur couloir habituel de migration est situé de 200 à 250 kilomètres à l'est de la zone d'Abyei, aux alentours de Tichwin. Cependant, en 2017, les Fallata ont rencontré des difficultés en raison de l'insécurité et de l'instabilité régnant dans certaines zones du Soudan du Sud, et ont modifié leur itinéraire de retour, empruntant des voies à l'est et à l'ouest du parcours habituel. La Force a facilité le retour de Ngok Dinka qui avaient fui la zone au lendemain de la crise de 2011. Ils ont regagné plusieurs campements dans le sud et le centre de la zone d'Abyei.

6. Un mouvement régulier de personnes venues du Soudan du Sud a été observé à Abyei. Avec la reprise du conflit au Soudan du Sud en juillet 2016 et la propagation de la violence à l'État du Bahr el-Ghazal occidental, 3 000 Ngok Dinka sont retournés à Abyei. Un afflux non négligeable de personnes déplacées du Soudan du Sud a été constaté dans la zone du marché commun d'Amiet. De ce fait, les ressources en eau et certaines autres ressources de base du marché commun sont à la limite de la rupture. En outre, les membres du comité pour la paix ont signalé une augmentation des affaires de drogues et de prostitution ayant trait aux deux activités du marché commun. Les cas de prostitution concerneraient notamment des filles mineures, dont beaucoup seraient originaires du comté de Twic (Soudan du Sud).

7. Certains des Misseriya qui ont fait paître leurs troupeaux dans des zones habitées par des Ngok Dinka se sont fait voler du bétail. Le 6 mai, un vol de 45 têtes de bétail a été signalé par des habitants de Mijak, dans le secteur sud; la FISNUA a dépêché une patrouille, mais n'a pas été en mesure de localiser ni les malfaiteurs ni le bétail. Un vol de quelque 200 bêtes dans la zone d'Arik (secteur sud) a été signalé le 18 juin par les Ngok Dinka; grâce à des patrouilles terrestres et aériennes de recherche, la FISNUA a retrouvé 58 des bêtes volées, lesquelles ont été restituées à leur propriétaire. Le 30 juin à Sink, un assaillant armé non identifié s'est attaqué à 43 têtes de bétail appartenant à des éleveurs misseriya, dans le secteur nord, et a fait un mort et un blessé. Les troupes de la Force ont été envoyées dans la zone et ont échangé des tirs avec l'agresseur, qui a abandonné le bétail et pris la fuite. Le bétail a été remis à son propriétaire misseriya.

8. La criminalité demeure en grande partie intra-ethnique. Les caractéristiques des faits relevés au cours de la période considérée indiquent qu'il s'agit pour l'essentiel d'actes de petite délinquance, tels que des vols simples, des vols qualifiés, des vols à main armée, des détournements de voiture et des vols de bétail. La plupart des activités criminelles continuent de se dérouler dans le secteur central en raison de l'existence de points chauds, tels que le marché commun d'Amiet, et du déplacement de négociants le long de la seule route carrossable par tous les

temps qui relie Abyei, au sud, à Diffra et Farouk, au nord. Au cours de la période considérée, le 16 mai, une attaque perpétrée contre des civils par un groupe d'hommes armés au marché commun d'Amiet a notamment fait un mort et cinq blessés parmi les civils. La Force a capturé deux des agresseurs misseriya, qui, le 21 mai, ont été remis aux chefs traditionnels misseriya au camp de la FISNUA à Diffra, dans le secteur nord.

9. Le 13 juin, il y a eu un vol à main armée et un détournement de voiture au marché commun d'Amiet. Une patrouille de la FISNUA s'est lancée à la poursuite des assaillants et a saisi un lance-roquettes, récupéré le véhicule volé ainsi qu'une somme de 20 635 livres sud-soudanaises, qui a été remise à son propriétaire. Le 18 juin, une autre attaque à la grenade à main a été lancée sur des civils au marché, blessant cinq hommes dinka. L'agresseur – un Dinka – a été arrêté, interrogé et, en présence du Chef suprême des Dinka, remis aux autorités sud-soudanaises pour qu'elles engagent des poursuites.

10. Le 10 juillet, le marché commun d'Amiet a été temporairement fermé à la suite de violences dans la région : le 7 juillet, un groupe de cinq personnes armées a détourné un pick-up chargé de marchandises au sud du marché et, le 9 juillet, un groupe armé de quatre Misseriya a ouvert le feu sur un véhicule à proximité de Dokoura sur la route d'Amiet. Deux civils dinka ont été tués et trois autres blessés. Dans une autre affaire, survenue le 8 juillet, un groupe de personnes armées non identifiées a tué une femme et blessé un homme par balle aux environs de Marial Achak. Dans les trois cas, des opérations de recherche et des patrouilles spéciales ont été immédiatement lancées pour retrouver les groupes armés, mais ces derniers n'ont pas pu être localisés.

11. À la suite de ces faits, la Force a aidé à organiser, le 15 juillet à Todach, une réunion entre les dirigeants des communautés ngok dinka et misseriya pour discuter des conditions de sécurité et de la situation au marché commun d'Amiet. Les dirigeants sont convenus de créer divers comités pour résoudre les problèmes rencontrés au marché. Les comités seront composés d'un nombre égal de représentants ngok dinka et misseriya. Les chefs traditionnels des deux groupes ont accepté de rouvrir le marché une fois les comités établis. La FISNUA a mis l'accent sur sa détermination à sécuriser la zone d'Abyei et à protéger les civils contre les menaces imminentes de violence physique, conformément à son mandat. Après qu'un accord a été conclu entre les chefs ngok dinka et misseriya pour permettre aux deux communautés de reprendre des activités commerciales sur le marché, celui-ci a provisoirement rouvert le 19 juillet, avant sa réouverture officielle le 22 juillet. Ce jour-là, sur la route reliant le marché d'Amiet à Diffra, entre Goli et Todach, des hommes armés non identifiés ont abattu huit civils misseriya et en ont blessé un. La Force a lancé des opérations de recherche et une enquête est en cours.

12. Du fait de ces événements, et en sus de ses mesures de sécurité permanente, la Force a mis en place une protection obligatoire pour l'ensemble des déplacements du personnel des organismes, fonds et programmes des Nations Unies au nord de Dokoura/Rumajak, les instructions imposant que chaque véhicule transporte au moins deux personnes et dispose d'une liaison radio. Les déplacements sur des axes secondaires entre Abyei et Agok doivent également se faire sous la protection de la Force, avec deux personnes par véhicule et liaison radio.

13. Le Service de police d'Abyei n'ayant toujours pas été créé, la composante police de la FISNUA a poursuivi ses efforts pour épauler les opérations de maintien de l'ordre grâce à des patrouilles de proximité. La police de la FISNUA a effectué 376 patrouilles d'observation et de proximité, indépendantes et conjointes, couvrant une distance totale de 8 294 kilomètres. Conformément au paragraphe 16 de la résolution 2287 (2016) du Conseil de sécurité, elle a continué de renforcer les

capacités des comités de protection communautaire, avec lesquels elle partage ses locaux. Elle a dispensé une formation sur la gestion des situations de maintien de l'ordre et l'exécution de fonctions administratives. La création de comités de protection communautaire dans le nord d'Abyei est toujours retardée en raison des réserves que le Gouvernement soudanais continue d'opposer à cet égard.

14. La police de la FISNUA a assisté à des réunions conjointes sur la sécurité avec des acteurs militaires et communautaires dans les secteurs du centre et du nord, pour partager des techniques de police de proximité et promouvoir la sûreté des quartiers comme moyen de protéger les civils. Elle a aussi mené des campagnes de prévention de la criminalité et animé des séances de formation initiale portant sur la violence sexuelle et sexiste, l'exploitation et les atteintes sexuelles, l'égalité des sexes et la prise en compte de la problématique hommes-femmes. Parallèlement, la police de la FISNUA n'a cessé de travailler pour renforcer les comités de protection communautaire dans la zone d'Abyei, y compris le comité mixte pour la paix du marché commun d'Amiet, et les a formés aux procédures de détention et au traitement des affaires, des infractions et des suspects.

15. En accord avec le mandat qui a été donné à la Force de confisquer et de détruire des armes, ses composantes militaire et police et le Service de lutte antimines de l'ONU ont détruit 25 armes confisquées et 478 munitions d'armes légères dans le bâtiment de la FISNUA affecté à la gestion des armes et des munitions, contribuant ainsi à la sûreté et à la sécurité d'ensemble dans la zone d'Abyei. Des observateurs nationaux du Soudan et du Soudan du Sud étaient présents lors de l'opération. Il a été confirmé que l'équivalent de 27 kilomètres d'itinéraires prioritaires, dont ceux empruntés par des bases opérationnelles pour effectuer des patrouilles intensives, était exempt de risques liés aux explosifs.

16. Grâce à des repérages non techniques et à des activités de sensibilisation au danger des mines réalisés dans diverses communautés, 49 restes explosifs de guerre ont pu être localisés et détruits. Des messages de sensibilisation au danger des mines ont été adressés à 45 observateurs militaires de la FISNUA et observateurs nationaux. Des messages similaires ont également été adressés à 23 654 hommes, femmes, garçons et filles vivant dans la zone d'Abyei, y compris des éleveurs nomades et des rapatriés.

17. Du 12 avril au 21 juillet, la FISNUA a effectué 9 906 patrouilles de contrôle de zone, de jour comme de nuit, et 264 patrouilles de police. Elle a également assuré 2 548 escortes et facilité la tenue de 53 réunions des comités mixtes de sécurité avec des responsables des communautés dans la zone d'Abyei. Le personnel militaire, les observateurs militaires et la police ayant un accès limité à certaines zones pendant la saison des pluies, le nombre de patrouilles a nettement diminué.

18. Sur la base d'une évaluation détaillée de la menace, les militaires de la FISNUA ont proposé de renforcer le rayon d'action tactique de la Force vers le couloir nord-ouest, qui, pour certaines parties, était inaccessible ou alors présentait un déploiement de contingents insuffisant. Conformément à ses plans, la Force a procédé à l'ouverture de quatre voies pour faciliter les opérations militaires et la circulation des civils : à l'est de Diffra, près de la frontière; au sud-ouest de Diffra en direction de Chamam, puis d'Andal, la route se poursuivant jusqu'à Goli; Alal – Dahlob – Shegei; et Chamam – Dahlob.

Évolution de la situation politique

19. Bien que l'Accord du 20 juin 2011 concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei prévoie que celle-ci soit administrée conjointement par le Soudan et le Soudan du Sud, le 19 avril, Kuol Alor Jok, le nouveau « chef de la zone administrative d'Abyei » nommé par le Soudan du Sud, a publié des décrets en vue de former un nouveau gouvernement composé de six ministres et de quatre conseillers. Auparavant, en février 2017, l'ancien « administrateur en chef », Chol Deng Alak, avait été renvoyé. Jusqu'à présent, le Gouvernement soudanais n'a pas réagi à la nomination de Kuol Alor Jok, ni à celle des membres de son cabinet.

20. Du 25 au 27 avril, la Force a encadré la visite effectuée à Abyei par deux éminents dirigeants dinka – Francis Deng, ancien Ambassadeur du Soudan du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies, et Bona Malwal, de la tribu Twic Dinka, ancien Conseiller politique à la présidence du Soudan (2005-2011) – pour informer les Ngok Dinka des entretiens qu'ils avaient eus récemment avec les Présidents du Soudan et du Soudan du Sud « sur la voie à suivre pour Abyei ». Tous deux ont exhorté chacun des camps à négocier et à faire des compromis et invité les parties à commencer à réfléchir à des solutions pouvant permettre de décider du statut final d'Abyei. Ils ont également plaidé pour la mise en œuvre de projets de développement à Abyei et pour l'élaboration d'un « programme de stabilisation d'Abyei ».

21. Le 30 mai 2017, après plus de deux ans de suspension, le Comité mixte de contrôle d'Abyei s'est réuni à Addis-Abeba pour une session extraordinaire convoquée par l'Union africaine. À cette rencontre, les parties ont été pressées de s'engager à relancer les activités du Comité mixte de contrôle, instance qui pourrait servir au règlement des différends. Les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud ont également été invités à contribuer davantage aux activités du Comité mixte de contrôle d'Abyei et à agir en faveur d'Abyei dans son ensemble, de même qu'à appuyer les initiatives locales. Les participants à la réunion ont salué le travail de facilitation du dialogue intercommunautaire accompli par la FISNUA et promis d'accompagner ces efforts, compte tenu de la volonté des populations locales d'interagir et de coexister en paix. Les deux parties ont signé un document final, dans lequel elles sont convenues qu'elles tiendraient à nouveau des réunions bimestrielles et que la prochaine réunion aurait lieu pendant la dernière semaine de juillet à Addis-Abeba. Elles ont également décidé que la réunion intercommunautaire des chefs traditionnels se tiendrait au même moment. Malheureusement, aucune réunion n'a été organisée au cours de la période considérée, mais le facilitateur de l'Union africaine a convoqué la prochaine réunion du Comité mixte de contrôle d'Abyei, qui se tiendra les 16 et 17 août.

22. Au cours de plusieurs réunions en juin, le Chef par intérim de la mission et commandant de la Force a dialogué avec un certain nombre de hauts fonctionnaires du Soudan sur la nécessité d'avancer au plan politique, en s'appuyant sur la relative stabilité de la zone d'Abyei. Il a également souligné la nécessité pour les deux pays de créer des institutions qui œuvreraient à la gouvernance de la zone et à la fourniture de services sociaux à sa population. En outre, il a tenu des réunions avec des diplomates et des acteurs humanitaires de manière à prévoir les besoins et difficultés dans la zone d'Abyei afin d'attirer l'attention des donateurs sur le front humanitaire et à encourager la communauté diplomatique à amener les deux États sur la voie d'un règlement politique.

23. À la fin du mois de juin, le Chef par intérim de la mission et commandant de la Force s'est également rendu à Djouba pour adresser un message de même teneur

à des hauts fonctionnaires du Soudan du Sud. En dépit de ces efforts et de ceux de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et Soudan du Sud, il n'y a eu aucune avancée s'agissant de la question du statut final d'Abyei.

Dialogue intercommunautaire

24. La saison des migrations a été relativement calme, sans incident majeur. La migration en sens inverse se déroule actuellement dans la zone d'Abyei, en raison de pluies précoces, jusqu'à présent sans incident.

25. Les deux communautés ont réalisé des progrès importants pour ce qui est de trouver les moyens de coexister en paix grâce aux comités pour la paix et aux comités judiciaires, ainsi qu'en interagissant au marché d'Amiet et aux réunions organisées par la Force. Plusieurs organisations ont continué d'appuyer le dialogue intercommunautaire, ce qui a aidé les deux communautés à travailler ensemble et à trouver les moyens de résoudre des différends d'ordre local. S'il faut saluer ces progrès, les questions non réglées concernant l'assassinat du Chef suprême des Ngok Dinka en mai 2013 restent une pierre d'achoppement. Les communautés ont commencé à examiner comment cette question pourrait être réglée par des procédés traditionnels. Il est à espérer que la question soit au centre de la réunion des chefs traditionnels, qui devait initialement se tenir la dernière semaine de juillet, en même temps que la prochaine réunion du Comité mixte de contrôle d'Abyei, et a été reportée à la mi-août.

26. Au cours de la période considérée, la FISNUA a continué d'aider les deux communautés à assurer leurs moyens de subsistance en fournissant un appui au marché commun d'Amiet. Conformément à l'accord conclu par les deux communautés à Todach le 4 août 2016, le marché commun n'était censé se tenir à Amiet qu'à titre temporaire, jusqu'au 31 décembre 2016, étant entendu que les deux parties se réuniraient à nouveau en décembre pour décider de son emplacement futur. Lors de deux réunions ultérieures organisées par la FISNUA en décembre et en janvier, les deux parties n'ont pas été en mesure de parvenir à un accord écrit sur l'emplacement futur du marché. Le marché continue toutefois de se tenir à Amiet, et les objections de tous ordres émises par plusieurs parties prenantes sur son emplacement actuel sont pour l'instant sans effet.

27. Le 25 mai, le comité mixte pour la paix a formulé des recommandations visant à améliorer la situation au marché commun d'Amiet et proposé que des infrastructures soient construites et que les installations existantes soient améliorées. La FISNUA espère être en mesure d'appuyer certains des projets proposés dans le cadre du prochain cycle de projets à effet rapide et a encouragé d'autres parties prenantes à appuyer cette initiative commune.

28. Comme indiqué plus haut, quelques incidents criminels ayant trait au marché commun ont eu lieu, dont certains semblent être motivés par le profit. Pour lutter contre la criminalité au marché commun, le 14 décembre 2016, la FISNUA a fourni un lieu temporaire de détention pour les personnes suspectées dans des affaires liées au marché. Ces affaires sont traitées par le tribunal coutumier mixte. L'appui technique et logistique fourni par deux agents pénitentiaires a renforcé l'aide apportée par la FISNUA au comité de sécurité du marché à Amiet et aux comités de protection communautaire concernant les lieux de détention et à Agok.

29. En ce qui concerne le dispositif juridique chargé de traiter les actes criminels dans la zone d'Abyei, la Force a poursuivi le dialogue avec les autorités du Soudan et du Soudan du Sud sur les modalités de transfert des personnes détenues dans le cadre du mandat qui lui a été confié de protéger les civils et d'assurer la sécurité

dans la zone d'Abyei. Les deux parties semblent cependant réticentes à accepter les modalités proposées.

30. Au cours de la période considérée, 13 ateliers et séances de formation en gestion des conflits ont été organisés par diverses parties prenantes. Pour l'année 2016/17, 23 projets à effet rapide ont été menés à bien en étroite coordination avec les deux communautés.

Situation humanitaire

31. La situation humanitaire est demeurée relativement stable en l'absence d'affrontements majeurs et de déplacements à grande échelle dans la zone d'Abyei. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont continué d'y fournir une aide au relèvement et une aide humanitaire à 163 000 personnes vulnérables. Parmi elles figuraient notamment, 11 000 personnes déplacées d'États voisins à l'intérieur du Soudan du Sud et environ 3 000 de ces nouveaux arrivants étaient situés dans des villages du nord d'Abyei à la fin du mois de juillet. Le nombre comprend également 35 000 nomades saisonniers misseriya qui avaient quitté Abyei en juin 2017 et dont le retour est en principe prévu à la fin du mois d'octobre 2017. Depuis la parution du dernier rapport, environ 10 000 personnes déplacées par le conflit au Soudan du Sud ont transité par Abyei pour parvenir à des destinations au Soudan.

32. Malgré les difficultés logistiques au Soudan du Sud, 95 % des besoins alimentaires prévus pour la saison des pluies ont été prépositionnés dans sept entrepôts au sud et au centre d'Abyei. Quelque 100 000 personnes vulnérables ont bénéficié de divers programmes, essentiellement d'aide alimentaire, de type « vivres pour la création d'avoires », « vivres pour l'éducation » et de distribution générale de vivres pour les déplacés sud-soudanais dans la zone d'Abyei.

33. Les efforts visant à appuyer les moyens d'existence des communautés se sont également poursuivis dans toute la zone d'Abyei. Il s'agissait, notamment, de la construction de trois broyeurs; de la création d'une pharmacie; de la construction d'une salle communautaire et d'un étal de marché de légumes et de poissons; et de la distribution de semences potagères et d'outils agricoles divers. En outre, 49 aides-vétérinaires au total ont reçu une formation en matière d'élevage et de lutte contre les maladies. Il a été procédé à la vaccination et au traitement en saison sèche de 291 202 têtes de bétail appartenant aux Ngok Dinka et aux Misseriya.

34. Les problèmes de financement qui avaient conduit à une interruption temporaire de la prestation de services intégrés de soins de santé primaires et de services de nutrition dans 13 établissements de santé ayant été réglés, tous ces établissements ont à présent repris leur fonctionnement. Le programme nutritionnel ciblé d'alimentation d'appoint couvrait 4 300 enfants de moins de 5 ans et femmes enceintes et allaitantes, tandis que le programme nutritionnel hospitalier et ambulatoire couvrait 400 bénéficiaires atteints de tuberculose, de VIH et de Kalazar. En outre, une moyenne de 10 tonnes de denrées alimentaires nutritionnelles ont été fournies tous les mois à 1 500 personnes déplacées, enfants de moins de 5 ans et femmes enceintes et allaitantes dans les camps. Du 5 au 12 mai, les partenaires de la santé ont mené avec succès une campagne de vaccination contre la rougeole qui a touché 19 655 enfants de moins de 5 ans. Les services de santé et de nutrition de tous les établissements ont bénéficié d'activités de sensibilisation et de renforcement des capacités, notamment de formation en cours d'emploi pour les membres du personnel médical, de formation à l'intention du personnel des services de santé primaires au niveau des villages et de séances de sensibilisation à la santé. Des

supports pédagogiques ciblés ont été distribués aux écoles primaires de toute la région.

35. Au total, 21 700 enfants d'âge scolaire ont reçu une aide alimentaire dans 24 écoles à Abyei. En outre, quelque 6 000 élèves de l'école primaire ont reçu des biscuits protéinés. Deux écoles primaires ont été rénovées dans le village de rapatriés de Noong et dans le village d'Al Radaya.

36. Des actions en faveur de l'approvisionnement en eau salubre, telles que le forage des puits, la réparation des pompes à eau et la réfection des réservoirs d'eau ont bénéficié à au moins 13 000 personnes. Dans le nord de la zone d'Abyei, assurer un approvisionnement en eau salubre aux communautés résidentielles et aux nomades saisonniers demeure un défi vu que la nappe phréatique est très profonde et que les communautés vivent dispersées dans les différentes localités. Les autres activités majeures ont notamment consisté à former des comités d'usagers de l'eau et des responsables locaux de la gestion de l'eau et de l'entretien des réservoirs d'eau à énergie solaire. Toutefois, le système de répression étant limité, le vandalisme et le vol de systèmes solaires sont très répandus.

37. Étant donné la faiblesse des moyens et des mécanismes de protection de l'enfance à Abyei, les femmes et les enfants ont été exposés à des risques de violence, d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans certaines zones. Les Sud-Soudanais fuyant le conflit qui s'étaient récemment installés ou avaient transité par Abyei pour des destinations diverses au Soudan étaient majoritairement constitués de femmes et d'enfants vulnérables. Les centres d'accueil d'Agok qui œuvrent à la réunification des enfants non accompagnés avec leur famille ont continué à suivre les questions relatives à la protection de l'enfance.

III. Situation du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

Évolution de la situation politique

38. Le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité s'est réuni à Addis-Abeba, en session extraordinaire, les 14 et 15 mai 2017, sous l'égide du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. La réunion, présidée par l'ancien Président Abdulsalami Abubakar, du Groupe de haut niveau sur le Soudan et le Soudan du Sud, était axée sur l'application des décisions prises lors de la dernière réunion extraordinaire, tenue le 15 octobre 2015, et des sessions ordinaires ultérieures du Mécanisme. Le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité a souligné l'importance du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et a décidé de se concentrer sur des mesures concrètes pour activer le mécanisme conjoint de vérification et faciliter ses travaux, à savoir aider à mettre en place quatre bases d'opérations; s'engager à assurer la liberté de circulation à l'ensemble du personnel de la Force; entamer sans tarder des missions d'observation au sol; autoriser l'utilisation de l'héliport de Gok Machar; accélérer le processus d'approbation des missions d'observation aérienne; et accorder l'autorisation d'atterrissage aux missions d'observation aérienne, avec effet immédiat dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Pour appuyer ces mesures, il avait été demandé à la FISNUA de doter le Mécanisme de meilleurs moyens technologiques lui permettant de conduire efficacement des missions de surveillance aérienne. Le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité a également chargé le Comité mixte de sécurité de se réunir pour examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions prises lors des réunions précédentes.

39. Des progrès concrets relativement modestes ont été accomplis dans l'application des décisions prises à la réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité. Si la FISNUA a commencé à utiliser l'héliport de Gok Machar, un climat de liberté de circulation permettant la conduite de patrouilles terrestres ne s'est toutefois pas encore instauré. La présence présumée de groupes agissant par procuration dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée rend problématique la sécurité des observateurs nationaux participant à des patrouilles terrestres, ce qui en empêche le démarrage. En conséquence, la reconnaissance de l'emplacement des bases d'opérations dans la zone a été reportée, en attendant que le climat de sécurité s'y prête. Malgré l'accord qui prévoit la tenue d'une réunion du Comité mixte de sécurité trois semaines après celle du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, la réunion du Comité mixte de sécurité a été renvoyée par le Soudan. Ce dernier a accusé le Soudan du Sud d'être impliqué au Darfour et d'avoir ses forces au nord de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Le Soudan du Sud accuse le Soudan d'abriter des groupes d'opposition dans le nord. La réunion ordinaire du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité dont il avait été convenu qu'elle se tiendrait à la fin de juin à Djouba reste en suspens. De même, aucun progrès n'a été réalisé sur la formation du Comité spécial pour la zone dite des 14 miles ou sur l'ouverture des quatre couloirs de passage frontaliers. En conséquence, les critères de pleine capacité opérationnelle, tels que définis par le Secrétaire général en 2015 (S/2015/439) ne sont toujours pas largement réunis. Ils portent sur les points suivants : le règlement du différend concernant la zone frontalière démilitarisée et sécurisée; la reprise des discussions de démarcation de la frontière; la remise de documents pour avis de caractère non contraignant sur les zones contestées, puis revendiquées, aux experts techniques de l'Union africaine; des réunions ordinaires du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité; et la pleine liberté de mouvement.

40. La FISNUA a coopéré avec les Gouvernements soudanais et sud-soudanais pour les encourager à relancer les discussions sur le statut d'Abeyi et à réaliser des progrès en rapport avec le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière compte tenu de l'appel lancé dans la résolution 2352 (2017) du Conseil de sécurité. Le 21 juin, en collaboration avec les membres du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, le Chef par intérim de la Mission et commandant de la Force a rencontré le chef d'état-major des Forces armées soudanaises à Khartoum, pour demander la mise en œuvre des décisions récentes du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité et pour veiller à ce que la FISNUA puisse poursuivre ses tâches liées au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, comme l'a indiqué le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité.

Opérations

41. En raison de la saison des pluies, de la médiocrité des infrastructures le long de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et de la persistance des menaces à la sécurité en direction de la zone, les missions de surveillance au sol ont été repoussées à la prochaine saison sèche. La planification, la préparation et la formation au titre de ces missions ainsi que la coordination avec les autorités locales de part et d'autre sont en cours. Toutefois, certaines des questions encore en suspens ont trait à la liberté de mouvement du personnel du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et à la suppression de toutes les entraves à ses opérations; au démarrage immédiat des missions d'observation au sol; et à l'accélération du processus d'approbation de la surveillance aérienne ainsi qu'à l'octroi d'autorisations d'atterrissage aux missions de surveillance aérienne.

42. Pour la période du 12 avril au 20 juillet, 22 des 27 missions aériennes prévues, ont été menées à bien et 5 ont été annulées (2 en raison de l'indisponibilité d'aéronefs et 2 pour des problèmes techniques avec l'avion).

43. À la suite de l'appel précédent lancé par le Conseil de sécurité en faveur de progrès vers une pleine capacité opérationnelle, un vol de reconnaissance de l'emplacement proposé du secteur 3 à Buram a été effectué le 21 janvier, comme indiqué dans mon dernier rapport. Un vol de reconnaissance analogue de l'emplacement proposé du secteur 4 de Malakal et de Renk aura lieu en août. Une autre reconnaissance de l'emplacement du secteur 3 à Buram est prévue pour septembre.

IV. Appui à la mission

44. Au cours de la période considérée, la composante militaire de la FISNUA comptait 4 515 militaires (226 observateurs militaires/officiers d'état-major et 4 289 soldats) sur les 5 326 autorisés. Ce plafond autorisé a ensuite été ramené à 4 791 conformément à la résolution 2352 (2017). La composante police de la FISNUA comptait 25 agents de police (7 femmes et 17 hommes) pour un effectif maximum autorisé de 50 qui sont déployés au niveau de quatre bases d'opérations (Abyei, Diffra, Banton et Agok) et du quartier général d'Abyei. Le nombre total de membres du personnel civil s'élevait à 130 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 31 Volontaires des Nations Unies et 78 agents recrutés sur le plan national en service, contre 164 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 32 Volontaires des Nations Unies et 89 fonctionnaires recrutés sur le plan national autorisés. Le Gouvernement soudanais a délivré 97 visas au personnel de la FISNUA, tandis que les visas de 12 fonctionnaires, 23 militaires, 13 policiers et 16 prestataires attendent toujours. Au cours de la période considérée, la Mission a assuré la relève de 3 918 soldats (1 963 entrants et 1 955 sortants) et le transport de 230 714 kilogrammes de marchandises (82 364 kg à l'entrée et 148 350 kg à la sortie) par l'aéroport de Kadugli. De même, 212 642 kilogrammes de marchandises (59 997 kg à l'entrée et 152 645 kg à la sortie) ont été acheminées par la route par Kadugli.

45. L'agrandissement du camp d'Abyei et les travaux d'amélioration de l'infrastructure de la mission se poursuivent. Le mur d'enceinte étant à présent pleinement fonctionnel, il y a une nette diminution du nombre de vols et de cambriolages dans le complexe de la FISNUA et dans les locaux communs des Nations Unies. La transformation de la base opérationnelle temporaire de Noong en base d'opérations permanente s'est achevée à la fin de juin 2017. Les logements et les bureaux du personnel militaire ainsi que l'espace destiné à accueillir l'hôpital de niveau I sont prêts et occupés. Les travaux de préparation du site et de construction de nouveaux logements militaires et de locaux d'hébergement pour le personnel percevant l'indemnité de subsistance (missions) au site d'expansion du quartier général d'Abyei qui sont en cours ont été réalisés à 65 % et devraient s'achever d'ici à décembre 2017. Le remplacement des vieux logements préfabriqués dans tous les camps militaires s'est achevé. Sur les 36 stations d'épuration des eaux usées prévues pour tous les camps de la FISNUA, 17 ont été installées, dont 14 sont opérationnelles. L'installation du matériel a été retardée par son arrivée tardive et des difficultés de dédouanement au point d'entrée, auxquelles est venu s'ajouter le début de la saison des pluies qui aggravé l'état des routes.

46. La mission a continué d'exploiter quatre hélicoptères et trois aéronefs à voilure fixe et prévoit une utilisation de 106 % des heures budgétisées d'ici au 30 juin 2017. Pendant les mois d'avril à juin 2017, la mission a effectué 16 sorties

de patrouilles à l'appui du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et 5 sorties à l'appui des patrouilles dans les zones de l'Administration d'Abyei. La FISNUA a également continué de fournir un appui aérien à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud dans le cadre d'un accord de partage des coûts de l'avion de type CRJ de la FISNUA basé à Entebbe. Cinq patients ont été évacués de la zone de la mission au cours de la période considérée.

V. Aspects financiers

47. Par sa résolution 71/298 du 30 juin 2017, l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, un crédit de 266,7 millions de dollars destinés à financer le fonctionnement de la Force. Au 24 juillet 2017, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la FISNUA s'élevait à 109,6 millions de dollars. À cette date, le montant total des contributions restant à verser pour toutes les opérations de maintien de la paix était de 4 949,6 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 avril 2017, tandis que les dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents ont été remboursées pour la période allant jusqu'au 31 mars 2017, conformément au calendrier des versements trimestriels.

VI. Observations et recommandations

48. Je salue les efforts déployés récemment par les deux gouvernements pour relancer le dialogue politique, mais je regrette que les Gouvernements soudanais et sud-soudanais n'aient pas fait de nouveaux progrès dans la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin 2011, notamment la création d'institutions intérimaires mixtes – l'Administration de la zone d'Abyei, le Conseil de la zone d'Abyei et le Service de Police d'Abyei. La réunion du Comité mixte de contrôle d'Abyei en mai 2017, après deux ans et deux mois de suspension, constitue certes une évolution positive en soi mais ne marque pas un progrès assez significatif pour sortir de l'impasse politique. S'il est vrai que la réunion a franchi une étape majeure en décidant de la date de la prochaine réunion et en s'assurant de la volonté des parties d'appuyer le travail de la FISNUA, il n'en demeure pas moins que les divergences et la méfiance entre elles sont manifestes. Cependant, je suis encouragé par l'engagement des deux coprésidents du Comité mixte de contrôle d'Abyei d'assister à la réunion à Addis-Abeba malgré son report jusqu'au 16 août et par leur indication selon laquelle la réunion traditionnelle intercommunautaire se tiendrait en même temps.

49. Plutôt que de se limiter à prévoir une réunion suivante, les réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei sont censées répondre aux préoccupations de la population d'Abyei ayant trait à la situation humanitaire, à la sécurité et aux questions administratives, favoriser la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin 2011 sur les institutions conjointes et préparer le terrain en vue de la conclusion d'un accord sur le statut final de la zone. J'espère sincèrement que des échanges fréquents permettront d'apaiser les tensions entre les parties et de renforcer la confiance entre les communautés locales et d'encourager des initiatives de consolidation de la paix au niveau local. À cet égard, je réaffirme la nécessité de clore le dossier sur l'assassinat du Chef suprême des Ngok Dinka survenu en 2013.

50. L'absence de progrès vers un règlement définitif et l'incapacité des deux gouvernements de constituer une administration conjointe à Abyei privent la FISNUA d'une voie de sortie et lui imposent une responsabilité qui ne lui avait pas été dévolue et qui revient pour elle à traiter de questions qui sont censées être réglées par un gouvernement, plutôt que par une mission intérimaire des Nations Unies. J'appelle les membres du Conseil de sécurité à déployer des efforts pour sensibiliser les parties prenantes d'Abyei à l'importance et à l'urgence de progresser vers le règlement de la question d'Abyei et la mise en œuvre de leurs propres accords, vu qu'un mandat à durée non limitée de la FISNUA pourrait ne pas être acceptable ou abordable pour la communauté internationale à long terme.

51. Le Soudan et le Soudan du Sud ont réaffirmé leur attachement aux travaux du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et, tout en félicitant les Gouvernements soudanais et sud-soudanais pour le climat positif et l'état d'avancement de la récente réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, je regrette que la réunion du Comité mixte de sécurité n'ait pas eu lieu dans les délais stipulés en raison des récentes accusations mutuelles d'ingérence et d'abriter des groupes d'opposition. Je tiens à souligner que l'appui continu est subordonné à la satisfaction des critères de pleine capacité opérationnelle, qui comprennent la résolution du différend concernant la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et la tenue de réunions régulières du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité et du Comité mixte de sécurité. Comme je l'ai indiqué dans mon dernier rapport, la portée des activités du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière est considérablement limitée par la paralysie du processus politique. J'encourage donc les deux parties à examiner conjointement les conditions politiques et en matière de sécurité nécessaires à la réussite de la mise en œuvre de leurs accords, qui contribueraient grandement à renforcer la confiance dans le processus politique. En l'absence d'un tel engagement, l'appui international au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et de l'accord de 2012 sur les arrangements de sécurité sera menacé et l'avenir du Mécanisme en péril.

52. À cet égard, j'ai écrit au Premier Ministre éthiopien, M. Hailemariam Desalegn, et au Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, pour saluer leur collaboration avec les Gouvernements soudanais et sud-soudanais afin de les encourager à lever les obstacles politiques qui entravent la stabilisation de la zone d'Abyei et demander la reprise immédiate de leur coopération au sujet du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Mon Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M Jean-Pierre Lacroix, a écrit au Ministre soudanais des affaires étrangères, M. Ibrahim Ahmed Abd al-Aziz Ghandour, et au Ministre sud-soudanais des affaires étrangères et de la coopération internationale, M. Deng Alor Kwol, respectivement, pour les exhorter à examiner conjointement les conditions politiques et en matière de sécurité nécessaires au succès de la mise en œuvre du mandat de la FISNUA.

53. En conclusion, je tiens à remercier le Chef par intérim de la Mission et commandant de la Force, le général de corps d'armée Tesfay Gidey Hailemichael, pour ses efforts visant à renforcer la paix et la stabilité dans la zone d'Abyei, souvent dans des conditions très difficiles. Je remercie tous les membres du personnel des Nations Unies, y compris les fonctionnaires des organismes, fonds et programmes, pour leur attachement à la paix dans la zone d'Abyei. Les travaux de mon Envoyé spécial, Nicholas Haysom, visant à dynamiser le processus politique sont très appréciés. Enfin, je remercie également les anciens Présidents du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, Thabo Mbeki et Abdulsalami Abubakar; la Commission de l'Union africaine, le Conseil de paix et de sécurité de

l'Union africaine et le Gouvernement éthiopien de leur soutien indéfectible à la FISNUA et de leur engagement en faveur de la paix dans la zone d'Abyei.

